

ATTAC32

Octobre 2003 - n° 41

publié avec le logiciel libre KWORD
<http://www.koffice.org/kword>

Au menu

Débat public sur l'Eau	page 1
Lundi de Pentecôte	page 2
De Cancun au IS E	page 3
Gers	page 3
Organismes Sociaux	page 4
Forum Social Européen	page 7
National	page 8

Calendrier militant

Le **8 octobre 2003**, dans le Gers tous et toutes dans l'action
Pour l'emploi : dans le Gers 4500 chômeurs, sans compter tous les précaires rayés des listes, sans compter les licenciements en cours à Armagnac Midi -> 66
MIRAPALM -> 19
Pour les salaires : dégradation constante des bas salaires, alors que ceux des PDG du CAC 40 ont fait un bond de 13 %
Pour la défense des retraites et retraites complémentaires: le combat continue
Pour la défense du système de la santé publique pour son amélioration et pour la défense de la protection sociale
Pour la défense de l'ensemble des services publics
Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, Sud Solidaires, du Gers, appellent tous les salariés du public, du privé, les retraités, à venir se rassembler le :
8 octobre à partir de 17 H devant la CCI à Auch

Prochaine réunion ATTAC **Vendredi 10 octobre** à 20 h 30 à la Maison des Ensemble, 50 chemin de Baron à Auch (même bâtiment que la banque alimentaire juste avant le Lycée Pardhaillan)

Ordre du jour

- action contre l'Agcs
- compte rendu de la Conférence Nationale des Comités Locaux et débat sur le devenir d'ATTAC
- organisation d'une journée ATTAC Gers

Le **débat public sur Charlas** (projet de réaliser le plus grand réservoir du sud ouest, détournant l'eau de la Garonne pour absorber l'irrigation du maïs) va, comme convenu, se dérouler au dernier trimestre 2003.

Pour participer à ce débat, il y aura :

Un site web : <http://www.debat-public-charlas.com>

- Il y aura la possibilité depuis ce site de faire des liens vers des sites associatifs "opposants" à Charlas.

Des publications

- le dossier du débat public : 50 pages édité à 7.000 exemplaires et diffusé le **2 septembre**

- Tous les mois : une lettre du débat rédigée par la CPDP

- 2 cahiers d'acteurs : reprendront des interventions POUR et CONTRE 9 réunions publiques

Les interventions en tribune seront à 50% des interventions non attribuées aux porteurs et partisans du projet

- les débats se dérouleront à Toulouse, Boulogne S/ Gesse, Lannemezan, Langon, Muret, Auch, Agen, Saint Gaudens

A Auch le débat portera sur "Eau et agriculture" il aura lieu le

13 novembre, 20 h 30 (lieu non précisé)

Commission Particulière du Débat Public – Projet Charlas

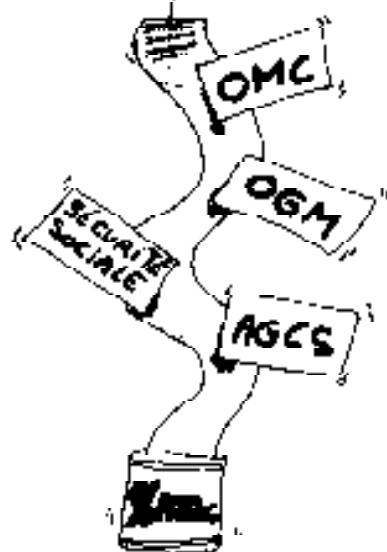
Immeuble Atria – 8, Esplanade Compans Cafarelli, 31000 Toulouse

Tel., 05-62-30-50-73

Fax : 05-62-30-50-00

Contact : Nicolas Blais, secrétaire général

RENTREE 2003
ON R'ATTAC



Lundi de Pentecôte, Incompétence crasse ou immonde Escroquerie

Nos vieux sont morts en grand nombre cet été dans l'indifférence totale de nos plus hauts dirigeants.

Quelques bizous attendrissants plus tard, Erneste-Antoine Raffarin a trouvé la solution à ce « manque de solidarité de nos concitoyens » : **travailler un jour férié**. Les ressources dégagées !! par cette B.A. seront affectées à nos vieux (Merci d'avance !!).

Regardons la chose de plus près.

À la fin de la dernière guerre, la France manquait de tout (en termes techniques : « la DEMANDE excédait très fortement l'OÏRE »). Travailler beaucoup permettait de produire les richesses tant espérées. Mais voilà, depuis, les temps ont changé, la DEMANDE, compte tenu de la productivité, de la part des revenus des personnes physiques affectée à la consommation et de la part des profits des entreprises affectés à l'investissement, est inférieure à la capacité potentielle d'OÏRE (de production).

Travailler un jour férié ne va pas engendrer une DEMANDE supplémentaire, la production de cette journée sera donc une sur-production qu'il va bien falloir résorber par ailleurs.

Les entreprises qui font appel aux heures supplémentaires pour assurer la production nécessaire à satisfaire leur clientèle les diminueront d'une journée, et n'oublions pas qu'elles sont payées plus chères.

Les entreprises qui n'ont pas besoin d'heures supplémentaires se priveront, « à regret, mais comment faire autrement !! », de quelques salariés pour compenser la journée de sur-production en question.

Quelques personnes ici ou là, essentiellement dans les services aux particuliers, habituellement non payés ce jour férié, travailleront et recevront un salaire supplémentaire. Mais cela ne changera rien au bilan global.

Bilan de l'opération.

Pour les salariés effectuant des heures supplémentaires leur salaire sera amputé d'une journée au prix fort, pour une partie des autres c'est le chômage. Globalement les

salaires versés seront réduits d'une journée. Les cotisations sociales, qui représentent un pourcentage de ces salaires, vont donc aussi être diminuées de l'équivalent d'une journée.

Où sont donc les soi-disant ressources dégagées pour les vieux ?? Sans oublier que moins de salaires et plus de chômage c'est moins de consommation, etc....

Alors, Incompétence ?

Peut-être mais, pour la même production, pour le même chiffre d'affaires, les salaires se sont réduits de l'équivalent d'une journée, les profits ont augmenté du même montant. On retrouve les « ressources dégagées », mais pas là où elles étaient sensées être !!

Alors, Escroquerie ?

Absolument, puisque même si on imagine que les entreprises versent, en plus, les cotisations dites « employeur » sur cette journée, le bilan des cotisations sociales resterait négatif. Il manquerait encore l'équivalent des cotisations « salariés » correspondantes.

Décidément le couple Seillière – Raffarin est plein de RESSOURCES !!

LE RAFFARIN NOUVEAU
EST ARRIVÉ



De Cancun au FSE (Forum Social Européen)

En ce début septembre deux initiatives ont été lancées séparément et simultanément pour que dans le Gers existe une réponse à Cancun D'une part La Confédération Paysanne, Sud et Attac d'autre part l'AREV (alternatifs) nous avons donc décidé d'organiser une réunion commune le 4 septembre. A cette réunion participaient outre les organisations mentionnées: la CGT et le SGEN le RCF et enfin trois représentants des intermittents. Après nous être mis d'accord sur les modalités de la manifestation du samedi 6 septembre, il s'en est suivi une discussion à baton rompus au cours de laquelle l'ensemble des participants s'est accordé sur plusieurs points:

- la méconnaissance d'une grande majorité de la population des conséquences de l'AGCS sur nos vies quotidiennes,
- la nécessité d'organiser et de développer une information au delà d'une simple manifestation
- la nécessité d'une action collective
- il est décidé de convoquer une nouvelle réunion le 19 septembre pour étudier les suites à donner à notre action et la mettre en perspective du ES.E.

Lors de cette réunion la question de la participation des partis politiques est posée par le représentant du RCF En tant que représentant d'Attac et membre du Forum social du Gers je précise que pour notre part nous souhaitons nous en tenir au cadre fixé par la charte du Forum Social de Porto Alegre

Au cours de la réunion d'attac 32 qui suit (12 septembre) il est proposé d'organiser une semaine autour de la défense du service public sans oublier bien sur la question des retraites, cette proposition doit être faite à la réunion du 19

Réunion du 19 septembre : alors que nous avons lancé une convocation très large ne sont représentés que les mêmes organisations déjà présente le 4 septembre. Les décisions prises sont les suivantes

- nous nous fixons comme but: a) de produire une information qui touche le plus grand nombre de citoyen possible, b) d'informer les élus et les amener à se prononcer contre l'AGCS

La méthode proposée est à partir d'exemples concrets concernant la population gersoise de dénoncer les effets de la mondialisation ultra libérale et montrer localement les effets futurs de l'AGCS .

L'objectif est de produire tout cela avant la tenue du FSE afin de pouvoir donner une résonance départementale à cet événement européen à la date du 15 novembre (cloture du FSE)

Avant de définir plus précisément les modes d'action il est convenu qu'un travail de remobilisation doit être fait en direction de l'ensemble des syndicats et partis de gauche afin qu'ils nous rejoignent ou nous soutiennent dans cette initiative

L'action sera menée au nom du Forum Social du Gers et des syndicats* ou associations qui décideront de nous rejoindre, il est entendu que les partis seront mentionnés en tant que soutien de l'action;

prochaine réunion le 6 octobre

*A noter que la CGT est en débat interne pour intégrer le Forum Social du Gers

GERS RAPPEL DES ACTIONS DE L'ETE

OGM pas d'action de fauchage cette année conformément à la décision prise par le collectif mais des actions de signalisation des parcelles OGM le 2 août à Saranet Tournan. La parcelle de Saranet détruite quelques jours plus tard la nuit par des inconnus.

A compter du jour de l'incarcération de **José Bové** plusieurs actions ont été initiées par la Confédération Paysanne, Sud et Attac 32: le 22 juin (jour de l'arrestation) rassemblement spontané d'une centaine de personnes place de la mairie à Auch, barrage filtrant pendant 2 heures, le 27 juin pique nique et retraite au flambeau de 20 h à minuit 300 personnes au passage nous rebaptisons les rues : « rue de la vache folle, du cochon industriel, des marées noires », etc. Nous terminons à la préfecture par une « **rue de la solidarité** ». Nous décidons ce soir-là de revenir tout les jeudis faire un tam tam sous les fenêtres du préfet jusqu'à la libération de José. Une cinquantaine de personnes seront présentes tout les jeudis jusqu'à sa sortie de prison.

Manifestation contre l'OMC le 6 septembre, 150 personnes ont manifesté à Auch sur le parcours les manifestants ont accroché devant les bâtiments ou les administrations concernées des banderoles avec les mentions suivantes « CULTURE A VENDRE? ECOLE A VENDRE ? SANTE A VENDRE? SERVICE PUBLIC A VENDRE ? » bien sûr chaque banderole faisait référence à Cancun. À noter la présence d'une vingtaine de gersois à Cancun le 10 septembre.

Intermittents pendant l'été les intermittents ont été présents sur la plupart des festivals du Gers essayant partout ou cela était possible d'initier le débat. Certains organisateurs de festival se sont montrés menaçants (Mirande) d'autres ont laissé une place à cette expression, mais il était perceptible que c'était par crainte pour leur festival, d'autres enfin comme à Tempo latino ont laissé un véritable espace de discussion et ont donné l'occasion à notre association de s'exprimer également sur ce sujet.

Au cours de la présentation de la saison de spectacle 2003 2004 les responsables de Circuit (scène conventionnée du Gers) ont choisi, plutôt que de présenter un spectacle comme à l'accoutumé, d'organiser un débat public sur la place des arts et de la culture aujourd'hui en France. Pour le Gers selon Jean Marc Fouillant directeur de Circuit le nouveau statut des intermittents représente à terme la disparition d'une centaine d'emploi en majorité des jeunes. Toujours pour Circuit Alain Huc de Vaubert signale quant à lui que localement cela conduira aussi à un renchérissement du coût des spectacles, une diminution de leur nombre et donc une diminution de la variété de l'offre. En conclusion de ce débat Alain Huc de Vaubert dit ceci: « Au delà des difficultés du temps et tout en affirmant que les oeuvres de l'esprit ne peuvent être considérées comme une marchandise courante, tous s'accordaient sur la nécessité de tout les arts de la scène qui expriment de l'être face à la dominance de l'avoir... »

Excluons le Medef des organismes sociaux

Le 20 mai 2003 le Bureau d'Attac Paris a rédigé un texte intitulé « Appel du Bureau national d'Attac France », dans lequel on trouve, entre-autre :

Toute alternative aux politiques libérales mondialisées nécessite de débattre et de trancher clairement quelques questions essentielles :

- Est-il nécessaire et possible de faire contribuer les revenus du capital pour financer la protection sociale ?
- Le libre-échange est-il un horizon indépassable, et des mesures de protection sont-elles souhaitables et possibles ?
- Les états, dans le cadre de la mondialisation libérale, disposent-ils encore de « marges de manœuvre » pour mener des politiques économiques et sociales alternatives au libéralisme ?
- Face à la globalisation du capital et aux stratégies des firmes transnationales, quelles réponses à l'échelon mondial ?
- Faut-il poursuivre la politique de baisse des « prélèvements obligatoires », ou faut-il augmenter ces derniers ?
- Est-il possible, non pas seulement de faire baisser le chômage, mais de le supprimer totalement ?

PLUTÔT QU'ÊTRE UN CONSOMMATEUR
SOYEZ UN CONSOMMATEUR



- Sera-t-il nécessaire de provoquer une crise européenne pour amener l'Europe à mener des politiques alternatives au libéralisme ?

Aucune perspective d'alternative ne sera crédible si des réponses claires et précises ne sont pas données à ces quelques questions qui ne sont pas limitatives.

Nous allons nous intéresser à deux de ces questions, celles portant sur la contribution du capital et les prélèvements obligatoires.

1° Contributions des revenus du capital

Ce mode de financement existe déjà, c'est la CSG (Contribution Sociale Généralisée) qui met à contribution de la même manière (même taux) les revenus du travail et du capital des personnes physiques. C'est donc possible et c'est déjà nécessaire puisqu'elle assure une partie du financement de la couverture maladie. Et pourtant, il ne nous semble pas souhaitable de financer la protection sociale par des prélèvements sur les revenus du capital.

La Taxe Tobin et plus généralement la taxation des transactions financières, principe fondateur d'Attac, qui consistent à taxer les opérations financières avant qu'elles ne dégagent des revenus, **ou des pertes**, sont donc dissuasives selon les taux retenus. Elles ont pour but prioritaire de réduire le volume des spéculations avant d'affecter les ressources dégagées à l'amélioration des conditions sociales des citoyens.

Faire contribuer les revenus du capital pour le financement des prestations sociales semble à première vue correspondre à un simple souci de justice, puisque ce même capital est, de fait, le fruit du travail. Cette contribution conduit à faire dépendre les prestations sociales de revenus souvent illégitimes qui seront progressivement légitimés puisqu'ils permettront d'assurer les équilibres financiers des organismes sociaux. Mais encore, très rapidement, ceux qui pâtissent le plus du déséquilibre de la répartition de la richesse en faveur du capital en viendront à souhaiter l'augmentation de ces revenus sensés leur assurer un meilleur bien-être grâce aux prestations sociales.

Nous serons, alors, dans une logique inverse de celle de la Taxe Tobin, ces contributions feront « aimer » la spéculation financière.

2° Les prélèvements obligatoires

C'est quoi ? La réponse à cette question n'est pas si facile à énoncer. En effet, sous ce vocable, à caractère péjoratif parce que contraignant, sont désignés les « prélèvements » à objectif social : impôts et cotisations sociales. Il s'agit bien d'induire, dans les esprits, qu'ils sont pénalisants pour la collectivité et qu'en conséquence, tout doit être mis en œuvre pour les réduire. Pourquoi les polices d'assurance automobile ou d'habitation, tout aussi obligatoires, ne sont pas comptabilisées dans ces prélèvements ? Leur montant est pourtant loin d'être négligeable. Qu'en est-il des abonnements des contrats d'eau, d'électricité, de téléphone, charges totalement indépendantes de la consommation, dont personne ne peut se passer.

Pourquoi les cotisations aux retraites complémentaires sont-elles

totallement intégrées alors que seul un taux de cotisation minimal est obligatoire. Les cotisations à des complémentaires maladie ne sont pas obligatoires, dans les entreprises où elles existent, c'est le résultat d'un accord entre salariés et employeur. Toutes ces interrogations confirment que le concept de « prélèvements obligatoires » ne correspond à aucune réalité économique, ce n'est qu'un concept « polémique ». En résumé, pour le moins, une redéfinition du concept s'impose, mais fondamentalement, il est contestable et doit être contesté.

3/ Ces sujets vus sous un autre angle d'attaque

Voyons le problème sous un autre angle. Du temps de la bipolarisation, lorsque capitalisme et communisme se regardaient en chien de faïence, les propriétaires des entreprises composaient avec les forces du travail, ils acceptaient de considérer que leurs entreprises avaient, aussi, une certaine vocation sociale. Dans le compte d'exploitation, il y a une colonne charges et une autre colonne produits, les charges sociales avaient, en quelque sorte, une signification purement comptable.

À l'heure de la mondialisation ultra-libérale, les actionnaires n'ont plus comme seul horizon que la valeur de l'action ou de revente de l'entreprise. Le profit, ou plutôt la rentabilité financière, détermine le comportement des fonds de pension et, en conséquence, les charges, et particulièrement les charges salariales, sont devenues des « fardeaux » qu'il faut alléger à tout prix. Et tant pis pour l'emploi, même si un chômeur, un retraité à petit moyen font des « mauvais » consommateurs, et tant pis pour la santé, même si un salarié malade fait un « piètre » travailleur. Il n'est plus supportable que les gains de productivité se transforment en « charges salariales » mais en « rentabilité financière ». On l'a bien vu à l'occasion des 35 heures, le Medef a menacé de se retirer des organismes sociaux montrant bien à cette occasion, que le social ne le concerne que pour en réduire le coût.

Alors chiche, ne laissons à personne d'autre qu'aux salariés de décider de la solidarité sociale.

Comment ? Mais c'est très simple, enfin presque !! Actuellement, la rémunération du travail est structurée autour de la notion de salaire brut du salarié qui cotise à un certain nombre d'organismes sociaux (cotisations salariales) pour dégager le salaire net qu'il reçoit. Sur la base de ce même salaire brut, d'autres sommes sont dites « cotisées par l'employeur » aux mêmes organismes sociaux c'est ce qu'on appelle les « cotisations employeur ou patronales ». Ces cotisations sont réputées « employeur » de la même manière que l'employeur est réputé

« donner des salaires », ce qui est très contestable. Les salaires sont en fait payés par les clients de l'entreprise en échange de biens ou services conçus, développés, fabriqués et vendus par les salariés. En conséquence, la totalité des charges salariales est la propriété des salariés et il est pertinent de considérer que toutes les cotisations sociales sont « salariales ».

Ce sont les cotisations, soit-disant employeur, qui justifient la gestion paritaire (syndicats de salariés et d'employeurs dits représentatifs !!) des organismes sociaux selon des modalités décisionnaires pour le moins étranges.

Cette situation présente de nombreux inconvénients. Les négociations salariés-employeurs sont très complexes car situées à différents niveaux :

- évolution des salaires,
- cotisations et prestations maladie du régime sécurité sociale et complémentaire,
- cotisations retraites et niveau des rentes du régime général et des régimes Arrco et Agirc,
- cotisations chômage et indemnités.

Les entreprises, comme exprimé plus haut, ne « bénéficient » qu'indirectement des prestations sociales (santé des salariés, pouvoir d'achat des salariés et retraités consommateurs, relative acceptation des licenciements, donc un certain consensus social) et nous ne pouvons attendre des employeurs des positions raisonnables lors des négociations paritaires que s'ils ont une conscience aiguë des responsabilités sociales de l'entreprise, ce qui

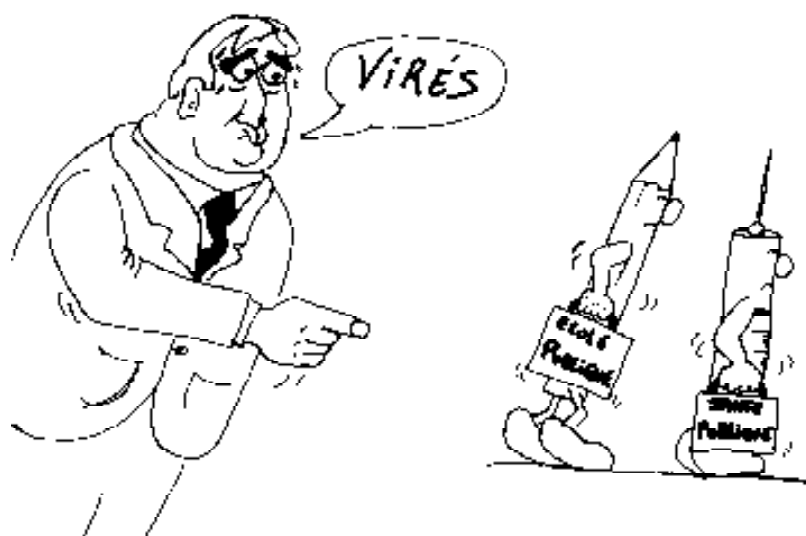
est de moins en moins le cas. La « faiblesse » relative des cotisations salariales par rapport aux cotisations patronales (environ la moitié) ne favorise pas des prises de positions toujours responsables de la part des syndicats de salariés, d'autant que la notion de syndicats représentatifs est complètement archaïque.

La représentativité des syndicats de salariés, à l'échelon national, se décide à partir des élections prud'homales. Les seuls enjeux visibles sont la

personnalité des juges salariés aux Conseils de Prud'hommes pour lesquels peu de monde se sent concerné. Ces élections ne se jouent ni sur des programmes ni sur des engagements d'action dans le domaine social.

Ce système n'est donc plus viable. Nous proposons à la réflexion des instances nationales d'Attac une nouvelle structure du salaire. Il s'agit d'officialiser que la rémunération totale du travail, ce qui est quelquefois appelé « le salaire socialisé », soit un nouveau brut du salarié, que nous appellerons, faute de mieux pour l'instant, **salaire global**. Le salarié cotisera la totalité des cotisations salariales et employeur actuelles. Ça ne changera rien aux comptes, sauf que :

LA SYMPHONIE PATRONALE



- il n'y aura plus qu'une seule négociation salariés-employeur : le salaire global,
- les salariés, par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales, décideront du reste : cotisations et prestations.

Bien entendu, le système de représentation syndicale doit être démocratisé.

Une « Assemblée sociale nationale » chargée de définir les règles de la collecte et l'usage des cotisations sociales devrait être élue par l'ensemble des salariés (en activité, au chômage, retraités) sur la base de programmes concernant l'évolution des différents organismes sociaux

Cette réforme devrait renforcer la représentativité des organisations syndicales et leur conférer un poids permettant, au moins, d'aligner l'évolution des salaires sur l'évolution de la productivité, de rééquilibrer la répartition du PIB et donc de réduire la part capable d'être consacrée à la spéculation financière.

Cette réforme répondrait à la question de l'assiette des cotisations sociales, la protection sociale deviendrait quasi exclusivement une solidarité inter salariale.

Les cotisations sociales, purement salariales, qui plus est consenties, doivent aider à faire abandonner le concept de « prélèvements obligatoires » par les analystes économiques. En effet, du fait de cette réforme, sa signification, si tant est qu'il y en ait une, en serait modifiée, même si les chiffres restent inchangés.

Le gain symbolique serait important.

Bien entendu, ce texte, fruit d'une réflexion individuelle, mérite d'être débattu au sein de notre comité.

Cet article est transmis au Bureau national comme contribution à son Appel du 20 mai 2003, avec la demande d'inscrire cette question aux réflexions des diverses instances : Comité scientifique, CNCL etc ... C'est un début d'argumentaire d'une nouvelle question qui pourrait être exprimée comme suit :

Est-il souhaitable et possible d'exclure le Medef de la gestion des organismes sociaux, grâce éventuellement, à la mise en place d'un salaire global ?

Une nouvelle étape pour Attac

Comitètion à tous les rebus d'Attac

Cinq ans après la création d'Attac et la croissance du mouvement altermondialiste à l'échelle planétaire, où en sommes-nous ? Comment poursuivre et élargir notre action de délégitimation populaire tout en veillant à l'action ?

À partir du mois d'août un débat a été initié au sein du CA d'ATTAC national sur l'évolution souhaitable d'Attac. Les principaux idées débattues les suivantes :

- le besoin d'une meilleure organisation d'Attac, notamment dans les Comités locaux ;
- le risque de dilution d'Attac dans les différents collectifs auxquels il participe ;
- les rapports avec la politique et les partis ;
- nos alternatives ;
- l'identité d'Attac.

Cette réflexion est poursuivie au cours des CA suivant jusqu'au mois de juillet.

De son côté, dès sa réunion du 29 avril, le Bureau a décidé de créer le « Groupe stratégie » composé de Bernard Cassin, François Dufour, Sean Gong, Pierre Kalfa, Gisèle Mésiah, Jacques Nkolof, Régine Tissi, Jacques Weber, chargé de « préparer un texte de positionnement d'Attac ».

Ce Groupe a proposé :

- d'adopter un texte lors du CA de septembre (reporté ensuite à octobre) ;
- de le publier sous forme d'un hit pages de Ligues d'Attac avant l'Assemblée générale ;
- d'élargir le débat dans les Comités locaux ;
- de faire le point du débat lors des Assises d'Attac le 29 novembre ;
- de poursuivre le débat dans les Comités locaux jusqu'en mars, en étudiant l'implication de la CNCL ;

- d'adopter un texte avant lors du CA de mars 2004.

Jacques NIKONOF (président d'Attac) explique « C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les tribunes que j'ai publiées dans Libération le 18 août et dans L'Humanité le 19 août, et l'entretien au Monde du 24 août. Pourquoi m'a-t-il semblé nécessaire de publier ces textes ? Parce qu'au sein même du mouvement d'Attac, deux phénomènes inquiétants se sont produits :

Le premier était la capture de la droite et d'une partie du Parti socialiste visant à assiéger le mouvement altermondialiste et donc Attac, à l'extrême gauche, captée et dirigée par le délitement du socialisme au sein du PS au Larzac. Le deuxième était l'effacement d'Attac, provoqué par la popularité de José Boixé, connu au sein du G-8 environnant.

Il m'a donc semblé urgent de réagir. Certes les conditions n'étaient pas favorables à un débat approfondi entre nous sur l'opportunité de ces propositions (vacances, dispersion des membres du CA, etc.), mais j'ai considéré que cette réaction immédiate faisait partie de nos responsabilités. Je comprends que ces textes aient pu provoquer un débat, plusieurs contributions en témoignent. Le Conseil d'administration peut évidemment clarifier ce qu'il souhaite et nous en débattre s'il le désire ».

Au cours de cette réunion du bureau J. Nkolof a ensuite proposé de donner comme but un mandat aussi large que possible au Groupe stratégie pour qu'il rédige son rapport de travail à être soumis au CA d'octobre. En se basant sur les thèmes abordés dans les contributions reçues afin de définir le consensus qui nous rassemble :

La proposition de thèmes abordés par ordre de priorité pour le débat faite par NIKONOF est la suivante :

1. Les alternatives au néolibéralisme
2. L'identité et le positionnement d'Attac
3. Les alliances/coalitions
4. La stratégie et le débat (dans le mouvement altermondialiste et dans Attac)
5. Attac et l'extrême gauche
6. Attac devient un quasi-parti politique
7. Radicalité, visibilité, débattabilité civile
8. L'analyse du mouvement social
9. Attac et ses relations avec les partis politiques et la politique
10. Les enjeux de négociation (obtenir des succès).
11. L'Etat et les contre-pouvoirs
12. Une orientation trop franco-française
13. La qualité de l'organisation d'Attac.

À ces thèmes les participants à la réunion propose de rajouter certains et de donner date :

- l'analyse du mouvement altermondialiste ;
- l'expression publique d'Attac, notamment du Président national global ;
- le point 5 doit inclure les partis et les mouvements politiques ;
- le point 7 doit s'élargir aux moyens d'action et à la réunion d'action elle-même ;
- dans le point 11 il faut distinguer l'Etat et les contre-pouvoirs ;
- l'environnement ;
- les droits de l'homme ;
- la reconquête de la gauche ;
- les élections ;
- les comités locaux

Le mandat du groupe stratégie pour construire son texte peut se résumer à ceci :

- analyser la situation internationale (niveau de guerre ? accentuation des politiques répressives ?) ;
- le mouvement altermondialiste ;
- les orientations d'Attac ;
- la stratégie d'Attac ;
- la constitution d'Attac.

Les modalités du débat

Deux périodes sont définies :

- celle de la constitution du texte par le Groupe stratégie jusqu'au CA des 18 et 19 octobre ;
- celle du débat dans Attac entre octobre 2003 et mars 2004.

Le débat doit être le plus large possible les adhérents ne doivent pas hésiter à faire remonter leur contribution individuelle soit directement par les listes prévues à cet effet sur internet (liste CA) soit par courrier après de leur comité local. Le débat doit bien évidemment se tenir collectivement au sein des groupes locaux et être relayés par le biais de nos représentants au CA. Dans ce contexte de débat interne la participation à la CNCL et à la coordination régionale sont bien sûr primordiales.

Le deuxième Forum social européen

Paris Saint Denis

12-15 novembre 2003

Assemblée des mouvements sociaux

16 novembre à Saint Denis

1. Introduction

Le Forum social européen (FSE) est l'une des déclinaisons continentales du Forum social mondial. Un processus d'essaimage s'est mis en route dès 2002 avec la tenue d'un Forum social africain au Mali et d'un deuxième en Ethiopie. En janvier 2003, l'Inde accueillait le premier Forum social asiatique. Belem (Brésil), se sont tenus en janvier 2002 et janvier 2003 les deux premiers Forums panamazoniques. L'essaimage s'est également produit au niveau national dans une trentaine de pays et au niveau local

2. Ce qu'est un forum social

Les Forums sociaux, à quelque niveau géographique que ce soit, ne sont pas des entités appelées à prendre position sur telle ou telle question. Ce sont des espaces ouverts de débat et d'élaboration de propositions par les acteurs sociaux : associations de tout type, ONG, syndicats. Selon la Charte de principes du FSM (qui vaut pour les autres Forums), les partis politiques ne sont pas directement parties prenantes de l'organisation ou du contenu des rencontres, mais ils peuvent leur apporter leur soutien.

Les autorités locales ou nationales peuvent, elles aussi, appuyer les Forums, mais, pas plus que les partis, elles n'interviennent dans son contenu. Dans la même logique d'autonomie, le deuxième FSE bénéficie d'ores et déjà du soutien des villes de Paris, de Saint-Denis, de Bobigny et d'Ivry, ainsi que des Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Le gouvernement français a, par ailleurs, publiquement annoncé son soutien (notamment financier) à cette rencontre.

3. Comment s'organise le prochain

Le FSE, prévu du 12 au 15 novembre 2003, Pour Paris, le site retenu est celui de La Villette (Grande Halle, Cité des sciences et de l'industrie, Méliès).

Le pilotage du FSE 2003 est prévu comme suit :

a) Un comité français d'initiative composé de près de 150 organisations signataires, parmi lesquelles

NOUVEAU STATUT DES
GENS DU SPECTACLE



CGT, la FSU, le Groupe des Dix, et une grande variété d'acteurs sociaux représentant les secteurs les plus divers (la CFDT, FO, l'UNSA non-signataires de l'Appel se contentent d'assister aux réunions du comité). Ce comité élabore les projets de contenu et d'organisation qui sont soumis à l'instance européenne de pilotage : l'assemblée européenne de préparation du FSE 2003.

b) L'assemblée européenne de préparation du FSE 2003 est le pendant européen du comité français. Elle comprend les acteurs sociaux nationaux et les représentants des réseaux européens,

c) Le secrétariat français d'organisation, composé de représentants d'une vingtaine d'organisations membres du comité français, a pour mission de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée européenne, en liaison avec le comité français d'initiative.

d) Une association de financement du FSE 2003 qui a pour objet unique de gérer les apports financiers sous la responsabilité du secrétariat d'organisation.

Bernard Cassen, coordinateur de la commission internationale d'Attac.

